

# Essonne

N° 379

# Journal



## District de l'Essonne de Football

Infos clubs (p. 1 à 7)

Annonce (p. 8)

Procès Verbaux (p. 9 à 14)

### Coupes départementales

# FINALES

Saison 2017-2018

**9h00 - U15**  
Ris Orangis US - Evry FC

**11h00 - U17**  
Grigny US - Evry FC

**14h00 - U19**  
Fleury FC 91 - Viry Châtillon ES

**16h00 - Essonne Séniors**  
Courcouronnes FC - Etampes FC



**Dimanche 17 juin 2018**  
**Stade G. Collet - Palaiseau**



FRANK CHRISTIAN  
SPORTS

## Dossier d'engagements et d'alternances 2018/2019 en ligne sur Zimbra

Comme chaque saison, le début du mois de mai marque traditionnellement le coup d'envoi de la préparation de la saison suivante avec l'engagement des équipes de votre club dans les différentes compétitions de Ligue et de District.

Depuis la saison 2013/2014, le dossier d'engagements et d'alternances est dématérialisé et mis à disposition des clubs, sous format informatique, via la messagerie officielle.

Ce dossier est disponible, à compter du 04 Mai 2018, sur votre plateforme Zimbra (onglet « communiquer avec ma Ligue » - « obtenir mon dossier d'engagements »).

En téléchargeant le dossier depuis cet emplacement, vous devez :

- . Remplir le dossier informatiquement
- . Imprimer la fiche récapitulative des engagements sur laquelle figurent les cotisations à payer (page 2 du dossier) et les fiches d'engagements et d'alternances correspondant à vos engagements (il n'est pas nécessaire d'imprimer les fiches laissées vierges)

Nous attirons votre attention sur la fiche relative au Référent Prévention Sécurité en page 13 du dossier. Nous vous rappelons que vous devez obligatoirement renseigner cette page et la joindre au reste du dossier que vous nous renvoyez. A défaut, votre dossier ne sera pas pris en compte et vous sera retourné.

Le dossier d'engagements et d'alternances 2018/2019 est à retourner au plus tard le 31 Mai 2018 et est à adresser à la Ligue de Paris I.D.F par voie postale accompagné obligatoirement,

- D'un chèque à l'ordre de la L.P.I.F.F. correspondant au montant des cotisations d'engagements
- De la fiche de renseignements du Référent Prévention Sécurité

étant précisé que ce dossier concerne les clubs évoluant aussi bien en compétition de Ligue que de District pour la pratique de Football à 11.

En cas de difficultés pour remplir le dossier, les services administratifs de la Ligue sont à votre disposition pour vous accompagner.

## Ouverture de la saisie des licences dans Footclubs

Comme la saison précédente et par souci d'aide aux clubs, la Ligue de Paris Ile de France a édité et envoyé les bordereaux de demande de licences papiers aux clubs.

Toutefois, dès son ouverture, les clubs pourront de nouveau utiliser le service de dématérialisation des demandes de licences. Le périmètre reste identique à celui de la saison 2017/2018 à savoir les renouvellements et nouvelles demandes des joueurs amateurs et dirigeants.

Afin de vous aider dans cette démarche, le District de l'Essonne met sur son site le guide [« Dématérialisation des demande de licences Saison 2018/2019 »](#).

\*\*\*\*\*

### Le District recrute un agent administratif

Un poste d'agent administratif est à pourvoir à partir de juillet 2018 au sein du District.

Retrouvez [ici](#) la fiche de poste à télécharger.

\*\*\*\*\*

### Demandes de licence 2018/2019 : mise à jour des photos

Conformément aux dispositions de l'article 2 bis du Guide de procédure pour la délivrance des licences (Annexe 1 aux Règlements Généraux de la F.F.F.), les photographies doivent être impérativement renouvelées :

- . Dans les 2 saisons suivant leur numérisation pour ce qui concerne les licenciés mineurs ;
- . Toutes les 5 saisons pour les licenciés majeurs.

Afin de vous permettre de gagner du temps dans le traitement de vos demandes de licences 2018/2019, vous pourrez, à compter du **1er Mai 2018**, mettre à jour les photos dont la durée de validité est à échéance du 1er Juin 2018, étant précisé que sur la liste de vos licenciés figurant dans FOOTCLUBS (Menu Licences - Liste), le licencié dont la photographie doit être renouvelée, sera signalé par un encadré rouge en face de son nom. Lorsque vous vous positionnerez sur cet encadré, la mention « photo invalide » apparaîtra. Il est donc temps pour vous de scanner une nouvelle photo.

\*\*\*\*\*

### La mise à jour de membres du club : rappel

Conformément aux dispositions de l'article 35 des Règlements Généraux de la F.F.F., chaque changement dans la composition du Bureau ou dans les Statuts du club est notifié dans la quinzaine au District intéressé qui transmet à la Ligue. Les pièces justificatives (Procès-verbal de l'Assemblée Générale, etc.) doivent être jointes.

Outre cette information adressée aux instances, le club doit renseigner dans le logiciel fédéral FOOTCLUBS les changements intervenus au sein des membres de son Bureau.

Cliquez [ICI](#) pour prendre connaissance de la procédure pour modifier les personnes qui possèdent dans le club un titre ou une fonction particulière dans l'organisation.



## **Critérium Féminin : Réunion de fin de saison**

La réunion de fin de saison du Critérium Féminin aura lieu :

Lundi 25 juin 2018 à 19h00 au District.

Ordre du jour :

bilan saison 2017-2018

présentation saison 2018-2019

engagements saison 2018-2019

Sont conviés à cette réunion, les responsables Foot Féminin, les éducateurs des équipes Féminines, et les représentants des clubs qui souhaitent engager une équipe féminine pour la prochaine saison.

\*\*\*\*\*

## **Foot Animation : Réunion de fin de saison**

Nous vous rappelons que la réunion de fin de saison aura lieu :

Lundi 18 juin 2018 à 19h00 au District.

Ordre du jour :

bilan saison 2017-2018

présentation saison 2018-2019

engagements saison 2018-2019

La présence du responsable de l'école de foot est indispensable.

## Modifications structurelles du club : rappel de la procédure

### Inactivité totale

L'inactivité totale permet au club d'être en "sommeil" pendant 3 saisons à condition d'être à jour de ses cotisations.

#### Document nécessaire :

- Courrier du club demandant l'inactivité totale

### Inactivité partielle

L'inactivité partielle permet au club de mettre en inactivité une catégorie précise (ex : inactivité de la catégorie Séniors, U19, ...)

#### Document nécessaire :

- Courrier du club demandant l'inactivité partielle

### Dissolution/Démission

La dissolution entraîne la disparition de club ("perte" de l'affiliation au sein de la F.F.F).

Il n'est pas obligatoire de prononcer la dissolution en Préfecture.

Pour reprendre une activité, le club devra formuler une nouvelle demande d'affiliation, sous réserve du règlement des sommes dues.

#### Document nécessaire :

- Courrier du club demandant la dissolution

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Karine Tradotti Zalewski - 01.42.44.12.14

Michaël Maury - 01.42.44.11.98

## Les bordereaux de demande de licence 2018/2019 en ligne

A l'instar des saisons précédentes, l'impression des bordereaux de demande de licence a été reconduite pour la saison 2018/2019 ; ainsi, le Correspondant du Club recevra à compter de la fin de la semaine 22 :

- . Les bordereaux de demande de licence 2018/2019 au format papier : pré remplis pour les Renouvellements, et vierges pour les nouvelles licences et/ou les changements de club,
- . Des questionnaires de santé,
- . Les documents d'informations relatifs à l'assurance licence 2018/2019.

Dans l'attente de la réception de ces documents, vous pouvez télécharger :

- . **Formulaire de demande de licence Joueur/Dirigeant 2018/2019**
- . **Questionnaire de santé**
- . **Formulaire de demande de licence Educateur 2018/2019**
- . **Formulaire de demande de licence Arbitre 2018/2019**

\*\*\*\*\*

## Agenda : date à retenir pour la gestion des licences

Ouverture de la saisie des licences dans Footclubs : le 05 Juin 2018

### Les changements de club des joueurs

- . Période normale : du 1er Juin au 15 Juillet
- . Hors période : du 16 Juillet au 31 Janvier
- . Opposition au changement de club : le club quitté dispose d'un délai de 4 jours francs à compter du jour de la saisie de la demande de changement de club dans Footclubs

Rappels :

- . Chaque saison, les joueurs amateurs peuvent changer de club au maximum 2 fois dans la même pratique.
- . Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaire d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum ayant changé de club hors période (pour les pratiques à effectif réduit, ce nombre est de 4 dont 2 ayant changé de club hors période).

### La demande de licence « Arbitre »

- . La date limite de renouvellement de la licence Arbitre est fixée au 31 Août ;  
Rappel : est considéré comme couvrant son club l'arbitre licenciés à un club, rattaché à celui-ci et renouvelant à ce club jusqu'au 31 Août.
- . La date limite de changement de statut (passage d'arbitre indépendant à arbitre licencié à un club, et inversement) est également fixée au 31 Août ; à défaut, l'arbitre compte dans l'effectif du club quitté jusqu'à la fin de la saison, sauf s'il cesse d'arbitrer.

## Tout savoir sur la licence assurance 2018/2019

Il est rappelé que conformément aux dispositions légales et réglementaires, la Ligue a souscrit au bénéfice de ses clubs et licenciés un contrat d'assurance collectif ayant pour objet de proposer un certain nombre de garanties en cas d'accident, dommages corporels ou sinistre survenant à l'occasion de la pratique sportive.

Il vous est proposé de prendre connaissance des garanties responsabilité civile et individuelle accidents, souscrites auprès de la Mutuelle des Sportifs (M.D.S.) au titre de la saison 2018/2019 en consultant :

- . [Le résumé des garanties souscrites](#) par la Ligue au bénéfice des clubs et licenciés.
- . [La notice d'information Responsabilité Civile](#) (contrat n°4035070H souscrit par la M.D.S. auprès de la M.A.I.F.).
- . [La notice d'information Individuelle Accident](#) (accord collectif n°980A18 souscrit auprès de la M.D.S.).

Afin d'accompagner au mieux les clubs et compte-tenu des questions récurrentes relatives au champ d'application de l'assurance, [une notice explicative](#) vous permettra notamment de comprendre pour quels risques et sinistres votre club est assuré par la Ligue.

Enfin, il est rappelé que la Ligue a souscrit auprès de la M.D.S. [un contrat de prévoyance « SPORTMUT FOOT »](#) qui permet de proposer aux licenciés de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières).

## FC MARCOUSSIS - NOZAY - VILLE DU BOIS

La FC MNVDB recherche pour la saison prochaine (2018/2019) des éducateurs dans les catégories U6 - U7, et un entraîneur pour l'équipe U18 - U19.

Profil recherché : Etre volontaire, avoir une connaissance générale du football, savoir être à l'écoute des enfants et mieux encore si obtention du diplôme CFF1

Si vous êtes intéressé(e) par cette annonce, merci de contacter le responsable technique du club :

Philippe Stéphan  
06 84 58 73 94  
responsable-technique@fcmnvdb.fr

\*\*\*\*\*

## ST MICHEL SPORTS

Dans le cadre du développement de notre club nous recherchons pour la saison 2018-2019 :

1 personne pour un CONTRAT SERVICE CIVIQUE signé avec la Fédération Française des Clubs Omnisports (FFCO) Mise à disposition : Club de SAINT MICHEL FOOTBALL Conditions : avoir entre 18 et 25 ans, sans emploi ou emploi à temps partiel. Contrat de 8 mois, 24 heures / Semaine Date de signature : à partir du 1er septembre 2018 Horaire : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 17h30/20h00 Mercredi de 16h00/20h00 Samedi de 8h30/18h30 avec coupure 1h.

Gratification légale du service civique environs 580 euros

Merci d'envoyer votre candidature par mail a : edf.stmichel91@gmail.com Toutes les candidatures seront étudiées et recevrons une réponse

Bien cordialement  
Bernard GAROZZO  
Président SMS FOOTBALL

\*\*\*\*\*

## AS ITTEVILLE

L'AS ITTEVILLE recherche pour la saison 2018-19 un entraîneur pour son équipe U16-17

si vous êtes intéressé, merci de contacter André Yelanjian au 06 21 40 03 35



- Football diversifié
- Statuts et Règlements
- Suivi des compétitions
- Foot Animation
- Terrains et Equipements

09:30 Convocation des équipes  
10:30 ½ finales  
12:00 Pause déjeuner  
14:00 Finale pour la 3ème et 4ème place  
15:30 Finale  
17:00 Remise des récompenses, suivie du pot de l'amitié

## Commission du Football d'entreprise et du Football Diversifié

Prochaine réunion le lundi 18 juin 2018 à 10 h30

Président : M ADJIMAN  
Membres : Mme LESUEUR, M PASQUINI  
CD : M PAREUX

### PV du 11 juin 2018

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la LPIFF et à l'annexe financier.

### AFFAIRES GENERALES

La commission se réunit tous les lundis de 10h30 à 12h00. Le n° de tel est le 01 60 84 93 26

-->A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas prise en compte.

### COUPE DE L'ESSONNE FOOTBALL D'ENTREPRISE

Résultats du tirage au sort effectué Le lundi 28/05 en présence de Christian DELFOUR, Secrétaire Général du DEF :

#### Poule A :

- 1 - MUNICIPALUX EVRY
- 2 - CEA SACLAY
- 3 - COMMERCANTS MASSY

#### Poule B :

- 1 - PTT EVRY
- 2 - ENERGY 91
- 3 - AIR FRANCE PARIS

Compte tenu de la non-participation des clubs suivants : MUNICIPALUX EVRY de la Poule A et ENERGY 91 de la poule B, les matchs seront les suivants :

1ère demi-finale :

CEA SACLAY / COMMERCANTS MASSY

2ème demi-finale :

AIR FRANCE PARIS / PTT EVRY

#### Rappel réglementaire pour l'arbitrage des ½ finales :

Le District fournira l'arbitre central, chaque club devant fournir un arbitre assistant.

#### Ce Tournoi Final se déroulera donc :

le samedi 23 juin

au : Complexe Sportif du COSEC – 2 avenue de La Croix Bois-selière – 91420 – MORANGIS

(2 terrains synthétiques -> prévoir les chaussures adéquates)

#### Organisation de la journée :

09:30 Arrivée des organisateurs et des arbitres



## Commission Départementale des Statuts et Règlements

Président : M. BERTHY  
Membres : MM. GUILLOT, RAMACKERS, TRUBERT  
Excusés : MM. BOCCARD, TRANSBERGER  
CD : M. BADARELLI

PV du 07 juin 2018

**Rappel :** En cas d'indisponibilité de répondre à une convocation, il est demandé aux clubs ou aux intéressés de faire parvenir un courrier motivant votre absence. Ce courrier devant être enregistré par le Secrétariat du DEF.

### Homologation de tournois en application de l'article 25 du RSG Du DEF :

- Pour toute demande d'homologation, fournir le règlement du tournoi
- La demande d'homologation doit être présentée un mois au moins avant la date prévue.

« «

### Match n° 19524306 du 06/05/2018 **ATHIS MONS FC 11 / PARAY FC 11 \* Vétérans \* D1**

Reprise du dossier.

Correction du PV du 24/05/2018.

Il faut lire :  
Par ces motifs la Commission dit match perdu par pénalité à ATHIS MONS (-1 pt - 0 but) pour en attribuer le gain à PARAY (3 pts - 0 but).

### Match n° 19538829 du 06/05/2018 **TREMPIN FOOT 1 / BRETIGNY FCS 2 \* U19 \* D1**

Evocation du club de TREMPIN sur la participation du joueur de BRETIGNY, GEORGINHO MAKUMBA Jordi, susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre.

La Commission,  
Jugeant en 1ère instance,  
Pris connaissance de l'évocation, confirmée réglementairement, pour la dire recevable en la forme.

La Commission demande au Secrétariat du DEF d'en informer le club de BRETIGNY afin, s'il le désire, qu'il fasse parvenir ses observations éventuelles, pour le jeudi 14 juin 2018 avant 12h00.

### Match n° 19523555 du 12/05/2018 **EVRY FC 4 / STE GENEVIEVE SPORTS 3 \* U15 \* D4/F**

Reprise du dossier.

Audition des personnes convoquées.

Pour EVRY :  
Absences non excusées :  
M. BEDORA Luc (arbitre de la rencontre)  
M. REZZAK Anisse (éducateur).  
Amende de 50€ (2\*25€) à EVRY pour absences à convocation devant Commission.

Pour STE GENEVIEVE SPORTS :  
Absence excusée : M. TREVISAN Romain (éducateur).

M. FERNARELLI Christian (représentant du club).  
M. DUPUY Jean-Luc (président des jeunes).

Le président des jeunes de STE GENEVIEVE reconnaît que la feuille de match a été falsifiée.

La Commission,  
Jugeant en 1ère instance,

Considérant que le résultat du match en rubrique a été saisi au moyen de la FMI à 13h31 pour une rencontre prévue à 14h00 ;

Considérant que la Commission retient la faute de falsification de feuille de match ;

Par ces motifs la Commission dit match perdu par pénalité à EVRY (-1 pt - 0 but).  
Par ces motifs la Commission dit match perdu par pénalité à STE GENEVIEVE (-1 pt - 0 but).

Amende de 150€ à EVRY pour établissement d'une feuille de match de complaisance.  
Amende de 150€ à STE GENEVIEVE pour établissement d'une feuille de match de complaisance.

Dossier transmis à la Commission du Suivi des compétitions.

M. TRUBERT n'a pas assisté à l'audition ni participé à la délibération.

### Match du 03/06/2018 **MYA FUTSAL / VAL D'ORGE \* FUTSAL \* COUPE ESSONNE**

Lecture de la feuille de match.  
Lecture du rapport de l'arbitre.

La Commission,  
Jugeant en 1ère instance,

Considérant que l'arbitre dit dans son rapport que 3 joueurs de chacune des équipes étaient présents sur le terrain en début de rencontre ;

Considérant que l'un des joueurs de VAL D'ORGE s'est blessé à la cheville et n'a pu reprendre le jeu ;

Considérant que l'équipe de VAL D'ORGE n'était plus en nombre suffisant ;

Considérant que de ce fait, l'arbitre a arrêté la rencontre ;

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par pénalité à VAL D'ORGE pour en attribuer le gain à MYA FUTSAL.

Amende réglementaire.

Dossier transmis à la Commission du Football Diversifié.

Le Secrétaire : Philippe TRUBERT  
Le Président : Jean BERTHY

Les décisions de la Commission des Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

## Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme LEBLOND  
Membres : Mmes FORBIN, FRANCHET, IZARD,  
MM. BEAUJOUAN, BRUNIER, EYL,  
, LE BOULCH, RAMACKERS  
Excusés : M. BEZIA

**PV du 12 juin 2018**

### COMPOSITION des GROUPES des CHAMPIONNATS DE-PARTEMENTAUX 2018 / 2019

#### Toutes Catégories

La Commission demande aux clubs de lui faire connaître, pour le 13 juillet dernier délai, leurs éventuels desideratas pour la saison à venir.

#### **FINALES DES COUPES A ORSAY**

La Commission remercie les membres du Club d'ORSAY-BURES ainsi que les membres bénévoles du District pour leur collaboration lors des finales du 10 juin 2018 qui se sont déroulées dans un esprit sportif et convivial.

#### Résultats des rencontres :

CDM : MONTGERON - VAUHALLAN  
4 - 1

+ 45 ans : FLEURY 91 - VILLEBON  
3 - 2

Vétérans : LINAS MONTLHERY - BONDOUFLE  
5 - 1

Seniors "District": LINAS MONTLHERY - COURCOURONNES  
5 - 0

#### **FINALES DES COUPES**

##### **Le 17 juin 2018 À PALAISEAU**

9h00 (U15) : RIS ORANGIS - EVRY FC

11h00 (U17) : GRIGNY US - EVRY FC

14h00 (U19) : FLEURY 91 - VIRY CHATILLON

16h00 (Seniors "Essonne") : COURCOURONNES - ETAMPES

**rappel** : Le club le 1er désigné par le tirage conserve ses couleurs (art. 16.1.7 du RSG du DEF).

#### **CHAMPIONNAT SENIORS**

##### FMI NON PARVENUES DU 27 MAI 2018

###### D1

##### **Athis Mons / Grigny US**

Lecture du courrier de Grigny US.

Lecture du courrier d'Athis Mons.

Lecture du rapport de l'arbitre.

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (voir PV des 29 mai et 5 juin 2018).

La Commission dit match perdu par pénalité au club de Athis

Mons (-1 point - 0 but) pour en attribuer le gain à Grigny US (3 points - 1 but).

Amende réglementaire (art. 44 du RSG du DEF).

###### D3/B

##### **Massy / Wissous**

Lecture du courrier de Wissous.

Lecture du rapport de l'arbitre.

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (voir PV des 29 mai et 5 juin 2018).

La Commission dit match perdu par pénalité au club de Massy (-1 point - 0 but) pour en attribuer le gain à Wissous (3 points - 3 buts).

Amende réglementaire (art. 44 du RSG du DEF).

###### D4/B

##### **Lissois / Boussy-Quincy**

Reprise du dossier.

Réception de la FMI.

Amende pour transmission tardive.

##### Match n° 19537512 du 1er avril 2018

###### Longjumeau / Lissois \* D4/B

Retour du dossier de la Commission de Discipline en procédure d'instruction du 30 mai 2018.

La Commission enregistre la décision : match perdu par pénalité à Longjumeau (-1 point - 0 but) pour en attribuer le gain à Lissois (3 points - 0 but).

#### **CHAMPIONNAT U15**

##### FMI NON PARVENUES DU 26 MAI 2018

###### D2/A

##### **Courcouronnes / Epinay Athlético**

Reprise du dossier.

Réception de la FMI.

Amende pour transmission tardive.

###### D4/B

##### **Ulis / Trois Vallées**

Lecture du rapport de l'arbitre.

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (voir PV des 29 mai et 5 juin 2018).

La Commission dit match perdu par pénalité au club de Ulis CO (-1 point - 0 but) pour en attribuer le gain à Trois Vallées (3 points - 0 but).

Amende réglementaire (art. 44 du RSG du DEF).

###### D4/D

##### **Port Ris Orangis / Orsay Bures**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Avertissement à Port Ris Orangis pour absence de synchronisation sur la tablette le jour du match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

##### Match n° 19522531 du 3 février 2018

###### Etampes / Massy 91 \* D1

Retour du dossier de la Commission de Discipline en procédure d'instruction du 4 avril 2018.

La Commission enregistre la décision : match perdu par pénalité à Etampes (-1 point - 0 but) pour en attribuer le gain à Massy (3 points - 0 but).

##### Match n° 19522564 du 12 mai 2018

###### Massy 91 / Evry FC \* D1

Retour du dossier de la Commission de Discipline en date du 31 mai 2018.

La Commission enregistre la décision : match perdu par pénalité à Massy FC (-1 point – 0 but) pour en attribuer le gain à Evry FC (3 points – 0 but).

## **CHAMPIONNAT U17**

### **FMI NON PARVENUES DU 27 MAI 2018**

#### **D2/B**

**Orsay Bures / Ulis**

Reprise du dossier.

Réception de la FMI.

Amende pour transmission tardive.

## **CHAMPIONNAT U19**

### **FMI NON PARVENUES DU 27 MAI 2018**

#### **D2/A**

**Epinay Athletico / Lissais**

Lecture du courrier de Lissais.

Lecture du rapport de l'arbitre.

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (voir PV des 29 mai et 5 juin 2018).

La Commission dit match perdu par pénalité au club de Epinay Athletico (-1 point – 0 but) pour en attribuer le gain à Lissais (3 points – 3 buts).

Amende réglementaire (art. 44 du RSG du DEF).

#### **D3/A**

**Grigny FC / Jeunesse Etampoise**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Avertissement à Grigny pour absence de synchronisation sur la tablette le jour du match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

### **Match n° 19538893 du 1er avril 2018**

**Saint Michel sur Orge / Orsay Bures \* D2/A**

Retour du dossier de la Commission de Discipline en procédure d'instruction du 30 mai 2018.

La Commission enregistre la décision : match perdu par pénalité à Saint Michel (-1 point – 0 but) pour en attribuer le gain à Orsay Bures (3 points – 7 buts) et retrait de trois points fermes au classement de l'équipe de Saint Michel.

## **CHAMPIONNAT VETERANS**

### **Match n° 19524306 du 6 mai 2018**

**Athis Mons / Paray \* D1**

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 7 juin 2018.

La Commission enregistre la rectification de la décision : match perdu par pénalité à Athis Mons (-1 point – 0 but) pour en attribuer le gain à Paray (3 points – 0 but).

## **+45 ANS**

### **Match n° 19526571 du 13 mai 2018**

**Mennecy / Corbeil AC \* E**

Reprise du dossier.

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (voir PV des 29 mai et 5 juin 2018).

La Commission dit match perdu par pénalité au club de Mennecy (-1 point – 0 but) pour en attribuer le gain à Corbeil AC (3 points – 0 but).

Amende réglementaire (art. 44 du RSG du DEF).

### **Match n° 19526047 du 27 mai 2018**

**Arpajonnais / Igny \* A**

Reprise du dossier.

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (voir PV des 29 mai et 5 juin 2018).

La Commission dit match perdu par pénalité au club de Arpajonnais (-1 point – 0 but) pour en attribuer le gain à Igny (3 points – 0 but).

Amende réglementaire (art. 44 du RSG du DEF).

## **+55 ANS**

### **Rencontres non jouées et neutralisées (0 point – 0 but)**

**Viry Chatillon / Sud Essonne**

**Igny / Evry**

**Sud Essonne / Epinay sur Orge**

## Sous-Commission Technique Départementale du Football d'Animation

Membres : Y.JEYOU, D.MEE, S.AIME, P.MOUFLARD, C.VAN DARD, S.DAUGUET, H.ELOUMAMI, M.C. PERRAUT  
CDFA : D.ROY  
CD : V. POLLET  
Excusés : M.BAKKOUCH, R.DIAZ, J.FREDAL

### PV du 11 juin 2018

#### U6-U7 J N D du 09/06/2018 à Ste Geneviève des Bois

La commission remercie le club de STE GENEVIEVE SP. pour le prêt de ses installations et la mise à disposition de ses dirigeants pour assurer l'intendance

La commission remercie Mr Tisserand président du DEF et les membres du comité directeur présents : Mr Fornarelli, Mr Delfour, Mr Pollet, Mr Coulibaly

La commission remercie M. D.Roy, tous les membres de la commission technique présents et les éducateurs présents

La journée s'est bien passée

\_68 clubs présents

\_166 équipes présentes

\_1021 joueurs ou joueuses présents

Clubs absents

CS MENNECY, FC MILLY GATINAIS, AS TIGERY (avisé)

#### U8-U9

#### U10-U11

##### **FEUILLES NON PARVENUES**

Les clubs n'ayant pas ramené leurs feuilles de match de la phase 2 sont priés de les faire parvenir dans les plus brefs délais

##### **J 7 du 02/06/2018**

FC EVRY »A »/FC DRAVEIL »A »

RC ARPAJONNAIS »A »/CO ULIS »A »

FC BRUNOY »A »/TREMLIN F »A »

ESA LINAS MONTLHERY/FC FLEURY"A"

CS MENNECY/ST MICHEL SP

CO SAVIGNY/JUVISY AFE

US GRIGNY/FC LISSOIS

ES VILLABE/ES MONTGERON

FC MILLY GATINAIS/FC EVRY »B »

FC MASSY »B »/TU VERRIERES

FC LONGJUMEAU"B"/FC ST GERM.SAINT.ST PIER.

FC COUDRAYSIEN/FC LONGJUMEAU "A"

US RIS ORANGIS »A »/FC MORANGIS CHILLY »A »

ASL JANVILLE LARDY/AS ITTEVILLE

FC FLEURY"B"/FC BRUNOY"B"

TREMLIN F"B"/US RIS ORANGIS"B"

CO VILLIERS/BENFICA YERRES

AS TIGERY/ESP SACLAY

FC EPINAY ATlh./PORT RIS

AS BRUYERES/AIGLE FERTOISE

SO VERTOIS/AS OLLAINVILLE

FC BOISSY s ST YON/REVELAYON FA

#### U12-U13

##### **FEUILLES NON PARVENUES**

##### **CRITERIUM CLASSIC**

##### **J 6 du 05/05/2018 (3ème relance)**

ES VIRY CHATILLON/FC MASSY

FC BOUSSY-QUINCY/US RIS ORANGIS

OC GIF/FC MORSANG

FC BOISSY s ST YON/CO VILLIERS

US SOISY s ECOLE/AS SAINTRY

FC SERMAISE/CORBREUSE  
AC BIEVRES/REVELATION FA  
**J 7 DU 26/05/2018** (1ère relance)

ES VIRY CHATILLON/FC EVRY  
TREMLIN F/FC BOUSSY-QUINCY  
FC LISSOIS/OC GIF

AS SUD ESSONNE/FC COUDRAYSIEN

DOURDAN SP/RC ARPAJONNAIS

ST MICHEL SP/VAL YERRES-CROSNE

FC COURCOURONNES/FC ATHIS MONS

ES MONTGERON/FC PARAY

ESP SACLAY/ASL JANVILLE-LARDY

PARIS JUVISY FCF/US SACLAS-MEREVILLE

AS BRUYERES/CORBREUSE

#### INFORMATIONS

##### **Réunions des clubs**

Elle aura lieu le lundi 18/06/2018 Au District à 19 h

Présence des clubs obligatoire et indispensable

Amendes U6-U7-U8-U9 11-06-2018

Amendes U10-U11 11-06-2018

## Commission Départementale des Terrains et Equipements

Président : M. Claude GIOS excusé  
Membre : M. Jean BERTHY, Michel GAUVIN

**PV du 12 juin 2018**

### **F A F A :**

#### **Ville de Bondoufle :**

Construction d'un terrain synthétique et d'un éclairage au stade  
Henri MARCILLE.  
Dossier complet transmis à la ligue pour avis.

**Prochaine réunion le 19/06/2018 à 15h**